

MEMO INOND'ACTION



Réduire votre vulnérabilité
face aux inondations

Tel : 09 74 76 93 52 ou 07 44 44 08 79
Courriel : inond-action@epagehuca.fr
Site : www.epage-huca.fr/inondaction

QUESTIONS FRÉQUENTES

Le diagnostic est-il gratuit ? Oui ! le diagnostic est entièrement pris en charge. Il n'y a pas d'avance à faire de votre part. Uniquement prendre rendez-vous avec le bureau d'études expert, OSGAPI au 09 74 76 93 52

Est il obligatoire ? Oui en zonage PPRI, non en zonage ruissellement mais fortement conseillé.

Les travaux sont ils obligatoires ? Oui, le PPRI rend certaines mesures de protection obligatoires (Cf. le PPRI de la commune). En zone de ruissellement, pas d'obligation de travaux.

Le diagnostic m'oblige t'il à réaliser des travaux ? Non, ce n'est pas le diagnostic qui rend les travaux obligatoires.

Qu'advient il de mes informations ? Aucune transmission à des tiers ou pour les besoins d'une autre opération (protection des données RGPD).

EPAGE HuCA

Etablissement
public pilotant le
dispositif
INOND'ACTION

Métropole Aix- Marseille-Provence

pilote la compétence
GEMAPI et co-finance le
dispositif

ETAT et Région SUD

cofinancent le
dispositif

OSGAPI

bureau étude
expert - réalise
diagnostics et
accompagnement

